



Aides individuelles au logement

Location

*Louez un logement –
le ministère du Logement vous soutient.*



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

GUICHET UNIQUE DES AIDES AU LOGEMENT

Introduction

Découvrez toutes les aides financières que vous pouvez obtenir de la part du ministère du Logement pour la location d'un logement.

Sommaire

Aide étatique au financement d'une garantie locative	P.04
Subvention de loyer	P.06
Démarches à suivre	P.08

Aide étatique au financement d'une garantie locative



Qu'est-ce que la garantie locative ?

C'est une aide destinée aux personnes souhaitant louer un logement et ne disposant pas des moyens nécessaires pour financer la garantie locative demandée par le bailleur.



Quel est son montant ?

Le montant ne peut dépasser **3 mois de loyer** et doit être inférieur ou égal à **4.837 €** (au 1.1.2018)



Quelles sont les conditions d'octroi ?

Vous devez...

- résider légalement sur le territoire du Grand-Duché.
- avoir conclu un contrat de bail sur le marché privé.
- disposer d'un revenu inférieur à 2,5 fois le montant brut du revenu d'inclusion sociale (REVIS).
- avoir conclu avec un établissement financier un contrat de dépôt conditionné.
- ne pas être propriétaire, ni copropriétaire, ni usufruitier d'un autre logement au Luxembourg ou à l'étranger.
- avoir un loyer mensuel à payer égal ou inférieur à 1.612 € (au 1.1.2018) et ne dépassant pas 1/3 de vos revenus bruts.

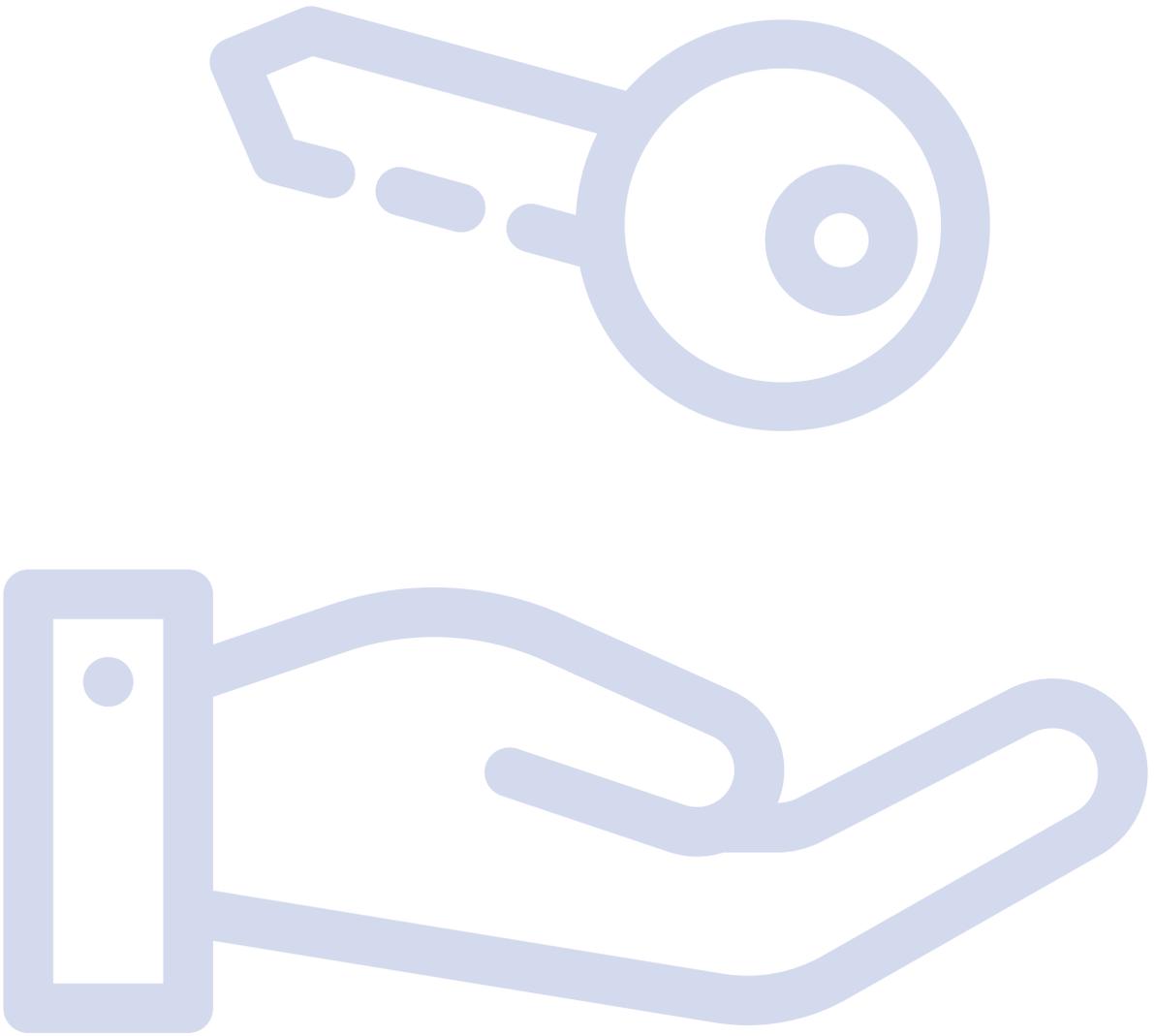
Votre logement doit...

- se situer au Grand-Duché de Luxembourg.
- vous servir d'habitation principale et permanente.



Quelles sont les démarches à suivre ?

Voir démarches pour l'obtention d'aides p. 8

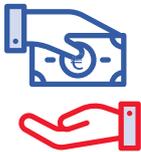


Subvention de loyer



Qu'est-ce que la subvention de loyer ?

C'est une aide destinée aux ménages à faible revenu qui louent un logement.



Quel est son montant ?

Maximum 273 € / mois



Quelles sont les conditions d'octroi ?

Vous devez...

- résider légalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- disposer d'un contrat de bail conforme à la loi sur le bail à loyer.
- ne pas être propriétaire, ni copropriétaire, ni usufruitier d'un autre logement au Luxembourg ou à l'étranger.
- ne pas avoir un revenu supérieur à la limite prévue par la loi.
- payer un loyer mensuel supérieur à 25 % de vos revenus nets.
- disposer, au moment de la demande, de revenus réguliers depuis au moins 3 mois.

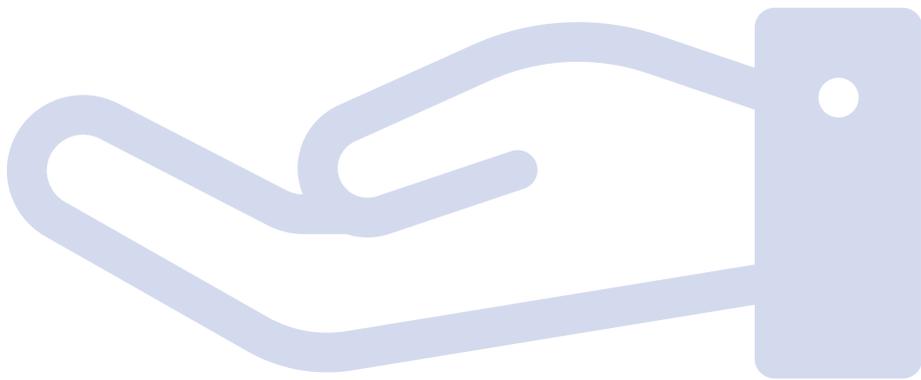
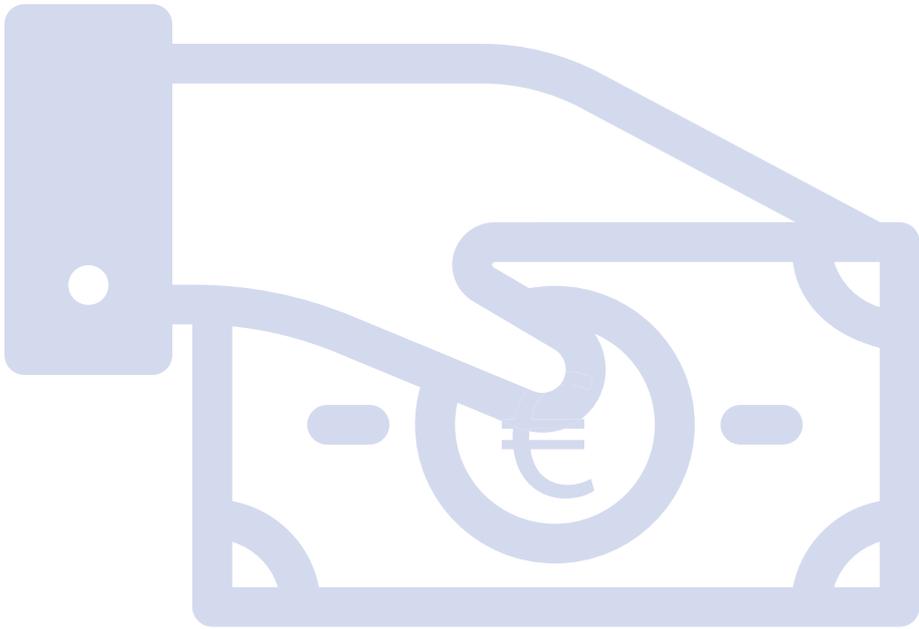
Votre logement doit...

- se situer au Grand-Duché de Luxembourg.
- être un **logement locatif privé** et donc ne pas avoir été mis en location par un organisme public (p.ex. Fonds du Logement, SNHBM, commune, Agence immobilière sociale).
- vous servir d'habitation principale et permanente.



Quelles sont les démarches à suivre ?

Voir démarches pour l'obtention d'aides p.8



Démarches à suivre



Quelles sont les démarches pour obtenir une ou plusieurs aides individuelles au logement ?

Pour formuler vos demandes d'obtention d'aides, veuillez :

- vous procurer un formulaire de demande en obtention d'une aide auprès du Guichet unique des aides au logement, sur **logement.lu** ou sur **guichet.lu**
- remplir ce formulaire en y joignant toutes les pièces requises.
- l'envoyer au Guichet unique des aides au logement.

Une fois votre demande transmise, vous serez informé dans les meilleurs délais si vous pouvez bénéficier d'une ou de plusieurs aides demandées.



Information importante

Sur ces pages, vous trouvez une description sommaire des aides individuelles accordées par le ministère du Logement.

Cette synthèse n'a pas la prétention d'être exhaustive, mais constitue un résumé des points principaux à prendre en considération.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au Guichet unique des aides au logement ou bien consulter la législation relative aux aides financières aux particuliers en matière de logement, disponible sur le site du ministère du Logement.

Autres aides disponibles

Si vous souhaitez construire, acquérir, améliorer ou aménager spécialement un logement, d'autres aides sont susceptibles de vous intéresser sur logement.lu



Aides individuelles
pour la construction



Aides individuelles
pour l'acquisition



Aides individuelles
pour l'amélioration



Aides individuelles
pour aménagements
spéciaux



Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

E-mail : guichet@ml.etat.lu

Site Web : www.logement.lu



HOTLINE
8002 10 10
lu-ve / 8h-16h

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Venez nous voir :

Guichet unique des aides au logement
11, rue de Hollerich / L-1741 Luxembourg

Horaires d'ouverture :

lundi - vendredi

08h00 - 12h & 13h30 - 16h

Le jeudi de 08h00 à 17h30 en continu